

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité en	vironnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
13-11-20	13-11-20	2020-10335
	1. Intitulé du pro	ojet
Projet d'extension d'un bâtiment aquacole	3	a a contract of the contract o
2 Identification d	u (ou dos) maîtro(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	b (ou des) maine(s) a ouvid	ge ou du (ou des) pelillonnaire(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Huitre Impériale	
Nom, prénom et qualité de la personne	Madroux Frédéric	
habilitée à représenter la personne morale	MadrouxTreache	
RCS / SIRET 4 3 2 2 8 0 8	0 8 0 0 0 1 0	Forme juridique EARL
Joign	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire n°1
		exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspor	
N° de catégorie et sous catégorie		ojet au regard des seuils et critères de la catégorie oriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14	Travaux ouvrages et aménag	ement dans les espaces remarquables ou littoral :
	permis d'aménager en zone	Aor 💥
		* *
	4. Caractéristiques généra	iles du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
La présente demande de permis d'aména	ger nour cette entrenrise de n	énéiculture « huitre impériale » a pour objet l'extension
du bâtiment de production dans les marai	s de Mornac Sur Seudre.	erieleuture « nutre impenale » a pour objet rextension
 -Le site des travaux se situe sur le terrain c existante le long de la voie d'accès. 	le EARL HUITRE IMPERIALE da	ns le marais et implanté en continuité de la construction
existante le long de la voie d'acces.		
La construction est une extension de 88m²	' qui sera implantée en façade	EST, avec un élargissement du chemin d'accès de 350m².

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

EARL Huitre Impériale souhaite augmenter sa capacité de production de 3 millions à 4.5 millions de larves.

Les locaux destinés exclusivement à l'activité aquacole vont permettre le stockage des géniteurs afin de sécuriser sa production des larves.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisé en interne.

Pendant les travaux, la pelle et les camions engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif.

Le gros oeuvre (fondations ponctuelles) sera effectué:

Une pelle hydraulique, de 15T, est présente sur le site car elle sert à l'entretien du marais.

L'entretien de l'engin se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage dans le marais. La vérification périodique de l'engin doit être à jour.

-Une fois fondations coulés la charpente métallique et ses bardages/couverture seront posés Quelques camions apporteront les matériaux de construction.

Le remblai partiel de la claire (350m²) est réalisé uniquement avec de la vase issue du marais, puis la modification du chemin d'accès est réalisé avec l'empierrement en calcaire du site (réutilisation).

Date prévisionnelle de début de travaux : Novembre 2020 Date prévisionnelle de fin de travaux : début Décembre 2020

Durée: 1mois en fonction météo

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de pénéiculture étant à proximité du site (entre port, zone de stockage et cale de mise à l'eau), les espèces Faunistiques, sur place, sont habituées au bruit d'exploitation déjà existante.

L'exploitation du bâtiment n'entrainera pas de nuisances sonores et olfactives significatives : aucune incidence significative.

L'exploitation initiale de production de naissains de gambas reprendra le cours de son activité comme auparavant.

La décision de l'autorité environner Permis d'aménager évaluation d'incidence Natura 2000 4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - p deurs caractéristiques	"autorisation(s).
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		0.100.210.5112
d'implantation Lieu dit: " Le Grand TEGER	Coordonnées géographiques Long	g. <u>0</u> 1° <u>0</u> 2 ' <u>0</u> 5 " <u>2</u> Lat. <u>4</u> 5 ° <u>4</u> 2 ' <u>4</u> 0 " <u>9</u>
17113 Mornac-sur Seudre.		g. <u>0 1 ° 0 2 ' 0 0 "8</u> Lat. <u>4 5 ° 4 3 ' 0 4 " 5</u> g. <u>0 1 ° 0 1 ' 5 9 " 2</u> Lat. <u>4 5 ° 4 3 ' 0 3 " 1</u>
	1-1	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	comité régional de la Conch Cette étude visait le remplac ent les bâtiments métalliques afin c projet et	istant? Oui X Non évaluation Oui X Non a déjà été réalisée en Octobre 2018 par le hyliculture Poitou Charente. cement en lieu et place de 3serres par des

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	0	ZNIEFF 5400120007 Marais de la Seudre
En zone de montagne ?	0	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	_	Soumis à la Loi Littorale par l'estuaire de la Seudre.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	×

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	×
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		《 ⊠	Le PPRN est prescrit (arrêté de Décembre 2017) mais non réalisé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?		×	*
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		SIC FR5400432Marais de la Seudre
D'un site classé ?		X	×

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? /euillez compléter le tableau suivant :						
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×			
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×			
Ailieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	 ×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident		nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

U	égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	dre
Le	ucun déchet ne sera entreposé sur le chantier, ils seront évacués et traités par des organismes agréés. es matériaux utilisés pour le projet sont des produits pérennes et respectueux de l'environnement. es travaux seront effectués selon les règles en vigueur.	
A	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
	8. Annexes 3.1 Annexes obligatoires	
8	8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet	
£ [1	Objet Document CEREA nº14734 intitulé « informations pominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » -	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	×
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	× ×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le	le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
---	--------------------------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) Permis d'aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

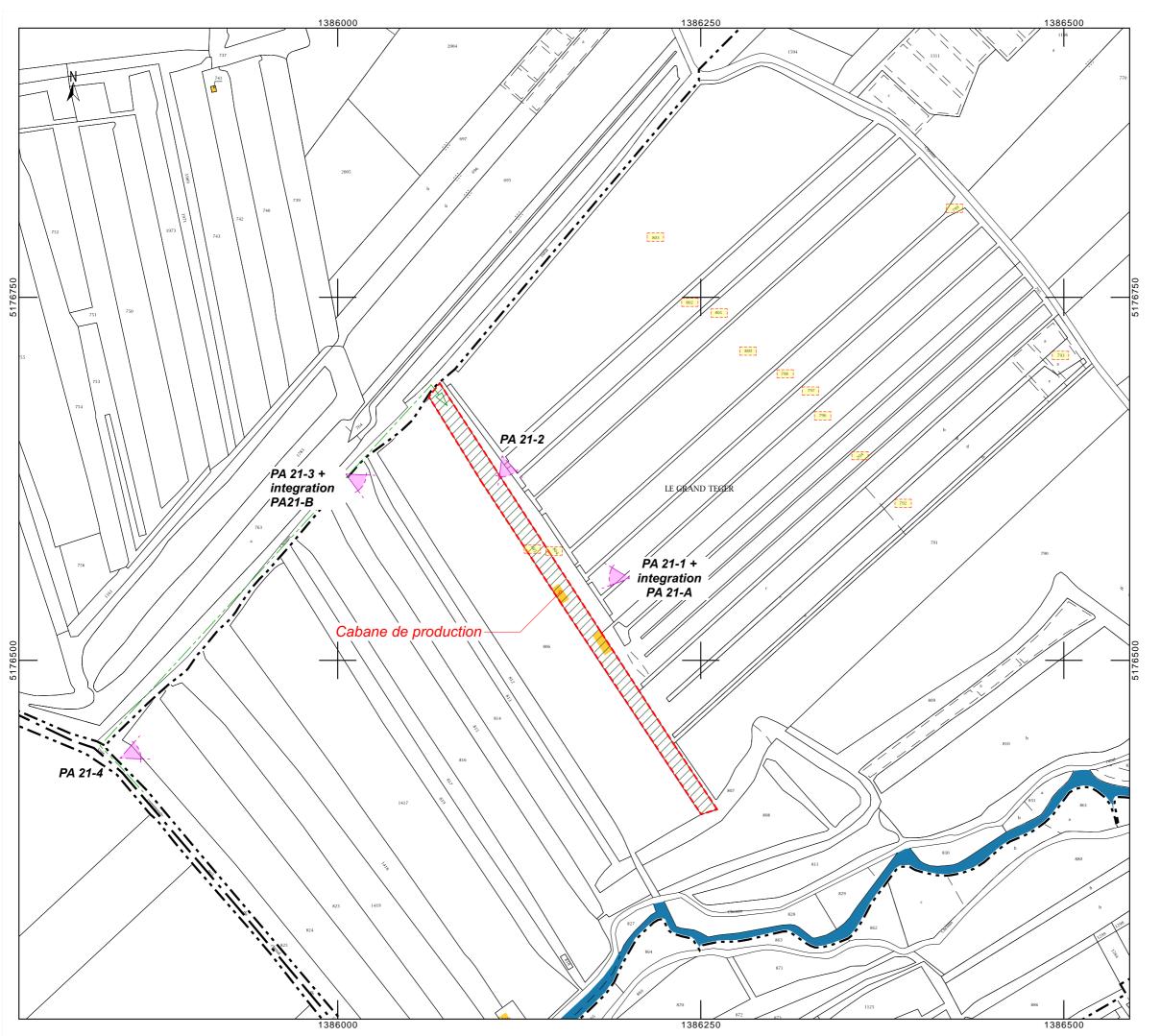
Mornac Sur Seudre

le, 30/07/2020

EARL HUITRE IMPERIALE
Capital social 62 000 earls
17 Route des Marais
1713 MORNAC sur SEUDRE
164 /Fax 05 46 22 89 23

Signature

t sur le cadre ci-dessus



PA 1- PLAN DE CADASTRE 1/2000

4676

PA

03/08/2020 Page n°4/11

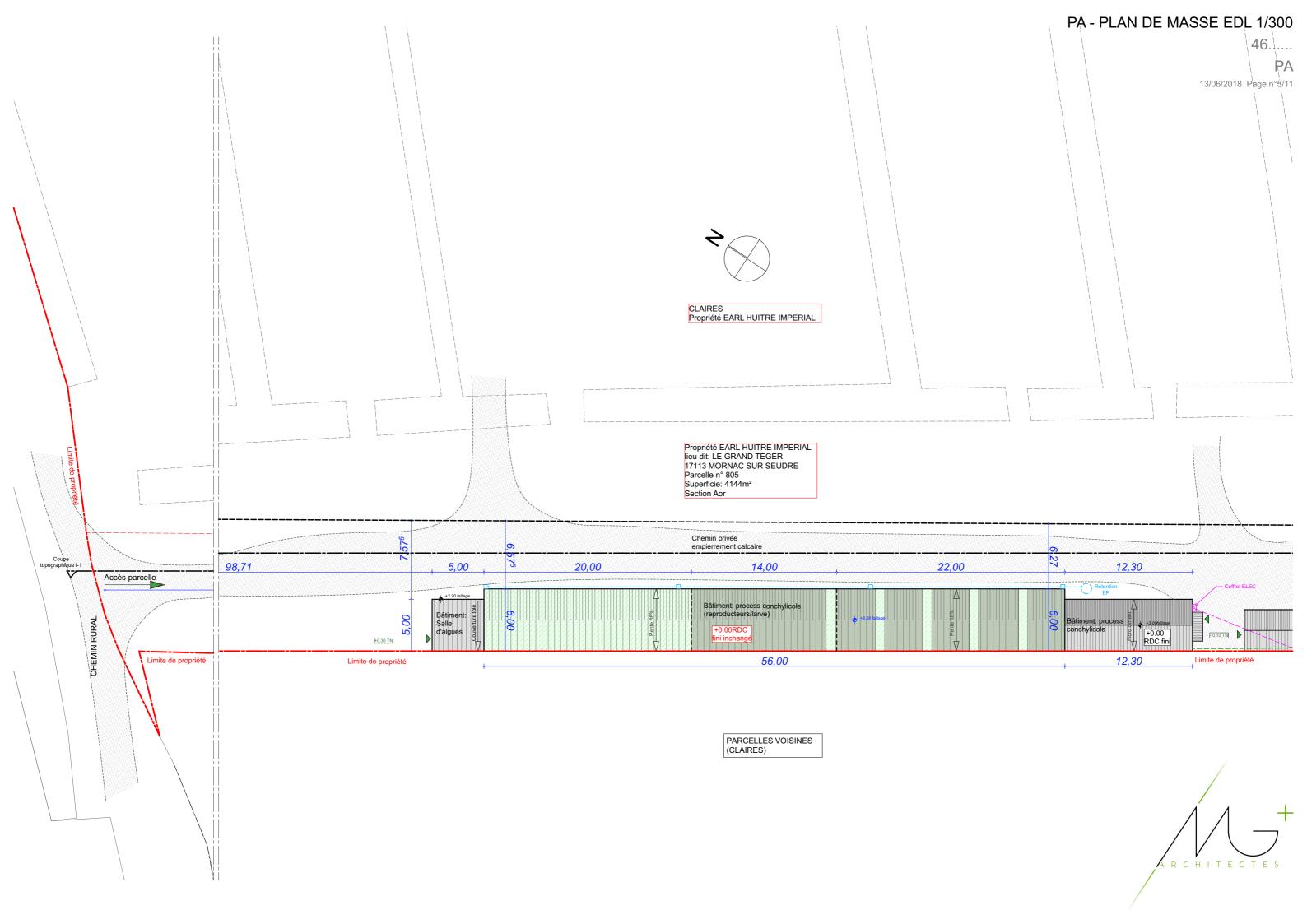
LEGENDE

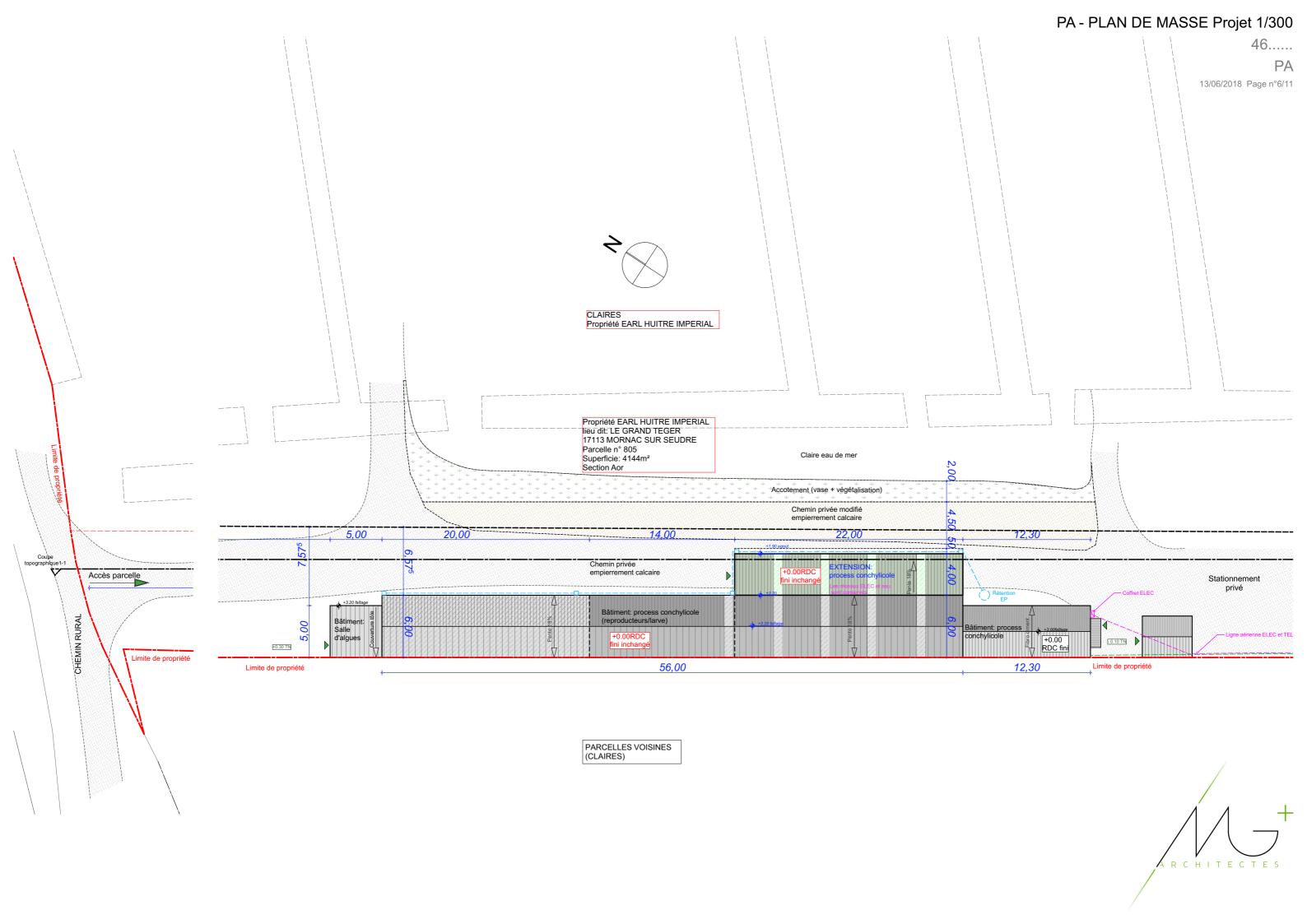




=== Accès existant par voie terrestre







PA21-1 PA21-2





PA21-3 PA21-4



